

ANNEXE I

AVIS DE MANŒUVRE

1. NOM ET NATURE DE L'EXERCICE

Exercice nommé : « DIODORE 25 ».

DIODORE 25 est un exercice visant à tester et évaluer l'emploi d'une structure tactique de circonstance de niveau brigade et son PC, à entraîner les chaînes métiers impliquées dans le combat de haute intensité.

Mettant l'accent sur la zone avant des opérations du Warfighting Corps (WFC), la planification et la conduite d'actions spécifiques de coercition doivent permettre de façonner l'adversaire afin de diminuer la brutalité du choc au contact en faisant peser une menace permanente sur l'ennemi, notamment sur des objectifs à haute valeur ajoutée. Les actions de « façonnage », cinétiques et non cinétiques, seront menées par de nombreux acteurs des forces terrestres.

L'exercice comprendra des phases de jour et de nuit, ainsi que des manœuvres terrestres et aériennes. Il comprendra également une infiltration sous voile dans la région de Grostenquin (57).

2. CALENDRIER DE L'EXERCICE

L'exercice se déroulera du mercredi 19 au vendredi 28 mars 2025.

3. FORMATIONS PARTICIPANT À L'EXERCICE

Commandement de la force et opérations terrestres (CFOT) ;
Détachement de l'armée de l'air et de l'espace (AAE) ;
Corps de réaction rapide-France (CRR-FR) ;
État-major du commandement des actions dans la profondeur et du renseignement (CAPR) ;
Centre du renseignement Terre (CRT) ;
Détachement des forces spéciales du commandement des actions spéciales Terre (CAST) ;
Détachement de la 11^{ème} brigade parachutiste (11^e BP) ;
État-major de la 4^{ème} brigade d'aérocombat (4^e BAC) ;
État-major de brigade de renseignement et de cyber électronique ;
État-major de la 19^{ème} brigade d'artillerie ;
Brigade d'appui numérique et du cyber (BANC) ;
1^{er}, 3^e et 5^e régiments d'hélicoptère de combat ;
2^e régiment de hussards ;
41^e, 44^e, 48^e et 54^e régiments de transmissions ;
1^{er}, 40^e, 54^e et 61^e régiments d'artillerie ;
1^{er} régiment d'infanterie ;
3^e régiment d'artillerie de marine ;
35^e régiment d'artillerie parachutiste ;
28^e groupe géographique ;
785^e compagnie de guerre électronique (CGE) ;
Commandement de combat du futur (CCF).

4. LIEU DE L'EXERCICE

Préfecture des Ardennes ;
Préfectures de l'Aube ;
Préfecture de la Marne ;
Préfecture de la Haute-Marne ;
Préfecture de la Meurthe-et-Moselle ;
Préfecture de la Meuse ;
Préfecture de la Moselle ;
Préfecture du Bas-Rhin ;
Préfecture des Vosges.

5. RESPONSABLE DE L'ACTIVITÉ

LCL Frédéric Marthey – chef du bureau préparation opérationnelle.
Téléphone : 03.69.32.33.79.
Courriel : frederic.marthey@intradef.gouv.fr

LCL Annie Simovic – bureau préparation opérationnelle – section emploi.
Téléphone : 03.90.23.31.54.
Courriel : annie.simovic@intradef.gouv.fr

CDT Tanneguy Binnendijk - bureau préparation opérationnelle – section emploi.
Téléphone : 03.90.23.31.39.
Courriel : tanneguy.binnendijk@intradef.gouv.fr

6. MOYENS ENGAGÉS

Effectifs : 1 534 militaires.

Véhicules : 115 VT4 / 16 VPV / 4 P4 / 17 VBL / 7 FORD RANGER / 9 QUAD / 119 GBC 180 / 11 TRM 10000 / 14 PPLOG / 74 GE / 5 CCP 10 SCANIA / 1 C380 / 1 KERAX / 1 SHERPA / 2 VIM / 6 GRIFFON / 7 VLRA / 13 VAB.

Les (AMX 10RC, CLD, TRM 10000, VBCI, ect ...) sont des véhicules exceptionnels. Aussi conformément au paragraphe 4 de l'annexe I de la directive n°507436/ARM/EMAT/OAT/BEMP/NP du 26 août 2022, la direction de l'exercice demande l'autorisation de s'affranchir des véhicules d'accompagnement et des panneaux réglementaires des véhicules exceptionnels. Il est proposé de ne conserver que les feux tournants réglementaires.

Aéronefs : 14 BH3 / 18 PARROT ANAFI / 1 DJI MAVIC / 13 SMDR / 1 Avion externalisé / 1 SDT / 3 NX 70 / 1 EVO NANO / 6 CAIMAN / 2 GAZELLE / 4 TIGRE.

7. ITINERAIRES UTILISÉS et COMMUNES CONCERNEES

ANNEXE II

8. ZONES DE MANŒUVRE

ANNEXE III

9. RENSEIGNEMENTS DIVERS SUR LES CONTACTS DEJA PRIS OU A VENIR.

Aux DMD concernés et leurs avis : information diffusée ;

Aux Maires des communes concernées : information diffusée ;

L'information gendarmerie : information diffusée ;

Organismes publics (ONF, VNF) : information diffusée.

ANNEXE II

Communes de la Meuse		
ERIZE-SAINT-DIZIER	ABAINVILLE	BEAUSITE
BAR-LE-DUC	AMANTY	BRIZEAUX
BEHONNE	BADONVILLIERS-GERAUVILLIERS	FOUCAUCOURT-SUR-THABAS
BEUREY-SUR-SAULX	WALY	LISLE-EN-BARROIS
BRILLON-EN-BARROIS	ERIZE-LA-BRULEE	NUBECOURT
CHARDOGNE	ERIZE-LA-PETITE	PRETZ-EN-ARGONNE
COMBLES-EN-BARROIS	BAUDREMONT	REMBERCOURT-SOMMAISNE
CULEY	BELRAIN	SEUIL-D'ARGONNE
FAINS-VEEL	CHAUMONT-EN-BARROIS	VAUDECOURT
GERY	COURCELLES-SUR-AIRE	VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY
GUERPONT	COUROUVRE	LAVALLEE
HAIRONVILLE	FRESNES-AU-MONT	LEVONCOURT
LES-HAUTS-DE-CHEE	GIMECOURT	LIGNIERES-SUR-AIRE
L'ISLE-EN-RIGALT	LAHAYMEIX	LONGCHAMPS-SUR-AIRE
LOISEY	MONTBRAS	MENIL-AUX-BOIS
LONGEVILLE-EN-BARROIS	MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS	NEUVILLE-EN-VERDUNOIS
MONTPLONNE	NEUVILLE-LES-VAUCOULEURS	NICEY-SUR-AIRE
NAIVES-ROSIERES	PAGNY-LA-BLANCHE-COTE	PIERREFITTE-SUR-AIRE
RESSON	RIGNY-LA-SALLE	RAIVAL
ROBERT-Espagne	RIGNY-SAINT-MARTIN	RUPT-DEVANT-SAINT-MIHIEL
BONNET	SAINT-GERMAIN-SUR-MEUSE	THILLOMBOIS
CHASSEY-BEAUPRE	SAUVIGNY	VILLE-DEVANT-BELRAIN
DAINVILLE-BERTHELEVILLE	SEPVIGNY	VILLETTE-SUR-AIRE
DELOUZE-ROSIERES	TAILLANCOURT	BIENCOURT-SUR-ORGE
DEMANGE-BAUDIGNECOURT	UGNY-SUR-MEUSE	BURE

GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU	VANCOULEURS	COUVERTPUIS
HORVILLE-ENORNOIS	AULNOIS-EN-PERTHOIS	HEVILLIERS
HOUDELAINCOURT	BAUDONVILLIERS	MANDRES-EN-BARROIS
LES ROISES	BAZINCOURT-SUR-SAULX	MONTIERS-SUR-SAULX
SAINT-JOIRE	BRAUVILLIERS	MORLEY
TREVERAY	COUSANCES-LES-FORGES	RIBEAUCOURT
VAUDEVILLE-LE-HAUT	JUVIGNY-EN-PERTHOIS	APREMONT-LA-FORET
VONTHON-BAS	LAVINCOURT	BISLEE
VONTHON-HAUT	RUPT-AUX-NONAINS	CHAUVONCOURT
EPIEZ-SUR-MEUSE	SAVONNIERES-EN-PERTHOIS	DOMPCEVRIN
BRIXEY-AUX-CHANOINES	SOMMELONNE	HAN-SUR-MEUSE
BUREY-EN-VAUX	BOVEE-SUR-BARBOURE	KOEUR-LA-GRANDE
BUREY-LA-COTE	BROUSSEY-EN-BLOIS	KOEUR-LA-PETITE
CHALAINES	COUSANCES-LES-TRICONVILLE	LES PAROCHES
CHAMPOUGNY	DAGONVILLE	MECRIN
GOUSSAINCOURT	DAMMARIE-SUR-SAULX	SAMPIGNY
MAXEY-SUR-VAISE	ERNEVILLE-AUX-BOIS	TRONVILLE-EN-BARROIS
LANEUVILLE-AU-RUPT	FOUCHERES-AUX-BOIS	BOVIOLLES
MELIGNY-LE-GRAND	GIVRAUVAL	CHANTERAINE
MELIGNY-LE-PETIT	GRIMAUCCOURT-PRES-SAMPIGNY	MENANCOURT
MENIL-LA-HORGNE	LE BOUCHON-SUR-SAULX	NAIX-AUX-FORGES
MAUVAGES	LIGNY-EN-BARROIS	NANCOIS-LE-GRAND
NAIVES-EN-BLOIS	LONGEAUX	NANCOIS-SUR-ORNAIN
OURCHES-SUR-MEUSE	MENIL-SUR-SAULX	NANT-LE-GRAND
PAGNY-SUR-MEUSE	MAULAN	NANT-LE-ETIT
REFFROY	TROUSSEY	NANTOIS

SAUVROY	VILLEROY-SUR-MEHOLLE	SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN
SORCY-SAINT-MARTIN	VOID-VACON	SAINT-AUBIN-SUR-AIRE
RUMONT	BONCOURT-SUR-MEUSE	SAULVAUX
SALMAGNE	CHONVILLE-MALAUMONT	STAINVILLE
SAUDRUPT	COMMERCY	VELAINES
SEIGNEULLES	EUVILLE	WILLERONCOURT
SILMONT	FREMEREVILLE-SOUS-LES-COTES	ANDERNAY
TANNOIS	GEVILLE	BRABANT-LE-ROI
TREMONT-SUR-SAULX	GIRAUVOISIN	CONTRISSON
VAL-D'ORNAIN	LEROUVILLE	COUVONGES
VAVINCOURT	PONT-SUR-MEUSE	LAHEYCOURT
VILLE-SUR-SAULX	SAINT-JULIEN-SOUS-LES-COTES	LAIMONT
AUTRECOURT-SUR-AIRE	VADONVILLE	LOUPPY-LE-CHOTEAU
FROIDOS	VIGNOT	MOGNEVILLE
FUTEAU	HEIPPES	NETTANCOURT
JULVECOURT	IPPECOURT	NEUVILLE-SUR-ORNAIN
LACHALADE	LES TROIS-DOMAINES	NOYERS-AUZECOURT
LAVOYE	OSCHES	RANCOURT-SUR-ORNAIN
LE CLAON	RAMBLUZIN-ET-BENOITE-VAUX	REMENNECOURT
LE NEUFOR	SAINT-ANDRE-EN-BARROIS	REVIGNY-SUR-ORNAIN
LES ISLETTES	SOUILLY	SOMMEILLES
RARECOURT	EVRES	VASSINCOURT
VILLE-SUR-COUSANCES	BEAULIEU-EN-ARGONNE	VILLERS-AUX-VENTS

ANNEXE III

